

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 19 décembre 2022

Délibération n°2022/311

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 46 Votants : 55 Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le 19 décembre à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Roussillon, sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du conseil communautaire est ouverte au public et transmise en direct sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievretrhone.fr

Date de convocation du Conseil : 13 décembre 2022

MEMBRES PRESENTS :

AGNIN	Mr MONTEYREMARDE Christian
ASSIEU	Mr SEGUI Jean-Michel
AUBERIVES SUR VAREZE	Mme CLARET Nelly
BEAUREPAIRE	Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mr SOLMAZ Kenan
BELLEGARDE POUSSIEU	Mme GRANGEOT Christelle
CHALON	Mme TYRODE Elisabeth
CHANAS	Mr MALATRAIT Jean Charles - Mme COULAUD Raymonde
CHEYSSIEU	Mr BONNETON Gilles
CLONAS SUR VAREZE	Mr VIALLATTE Régis
COUR ET BUIS	Mr GARNIER Jacques
JARCIEU	Mr BERHAULT Yann
LE PEAGE DE ROUSSILLON	Mr MONDANGE André - Mme ALBUS Delphine - M. COURION Sébastien
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme DUGUA Isabelle - M. PAVONI Jean-François
MOISSIEU SUR DOLON	Mr MANIN Gilbert
MONSTEROUX MILIEU	Mr MERLIN Denis
MONTSEVEROUX	Mr PIVOTSKY Pierre
PACT	Mr ILTIS Laurent
PISIEU	Mr DURIEUX Jean Luc
POMMIER DE BEAUREPAIRE	Mr PASCAL Michel
PRIMARETTE	Mr MERCIER Serge
REVEL TOURDAN	Mme DEZARNAUD Sylvie
ROUSSILLON	Mr DURANTON Robert - Mme BONNET Josette - Mr ROUSVOAL Marc – Mme HAINAUD Marie-Christine – Mme LIROSSIER Nathalie
SAINT ALBAN DU RHONE	Mr CHAMBON Denis
SAINT CLAIR DU RHONE	Mr MERLIN Olivier - Mme LECOUTRE Sandrine
SAINT JULIEN DE L'HERMS	Mr MONTEYREMARDE Axel
SAINT MAURICE L'EXIL	Mr GENTY Philippe - Mme LIBERO Marie-France - Mr CORRADINI Louis – Mme RABIER Christine – Mr RULLIERE Claude - Mme CHOUCHANE Aida
SAINT PRIM	Mr CROS Michel
SAINT ROMAIN DE SURIEU	M. MOUCHIROUD Robert

SALAISE SUR SANNE

Mr VIAL Gilles - Mme GIRAUD Dominique - Mr AZZOPARDI
 Xavier

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mr PAQUE Yannick pouvoir à Mme MOULIN MARTIN Béatrice - Mme MONNERY Annie pouvoir à Mr SOLMAZ Kéan - Mr DARBON Thierry pouvoir à Mr MONDANGE André – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mme ALBUS Delphine – Mr IMBLOT Jean Paul pouvoir à Mr DURANTON Robert - Mr PEY René pouvoir à Mme BONNET Josette - Mr DESSEIGNET Frédéric pouvoir à Mme DEZARNAUD Sylvie - Mr LHERMET Claude pouvoir à Mr VIALLATTE Régis - Mr REY Jean-Marc pouvoir à Mr MERLIN Denis

EXCUSES : Mr DOLPHIN Jean Michel – Mr FLAMANT Yann - Mr ANDRE Sébastien – Mr GIRARD Gabriel - Mme OGIER Karelle – Mr BOUSSARD Gérard – Mme BATARAY Zerrin - Mme MOREL Nathalie – Mr BECT Gérard - Mme BUNIAZET Françoise – Mr SATRE Luc

Monsieur DURANTON Robert a été élu secrétaire de séance.



OBJET : Décisions modificatives n°3 – budget général

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu les compétences de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône,

Afin de renforcer l’attractivité de la Communauté de communes, le Conseil communautaire soutient plusieurs salons et foires sur le territoire soit d’initiative publique soit d’initiative privée.

Manifestations et propositions pour 2022

Manifestation	Porteur	Date événement	Subvention	Proposé
Fête du fruit rouge Impulsion EBER	Commerce et Savoir – Faire à Chanas	22 mai 2022	Voté 5 000 € Réalisé 3 800 €	
Salon Commerce et Savoir Faire Impulsion EBER	Commerce et Savoir – Faire à Roussillon	19 et 20 Mars 2022	Voté : max 3 000 € Sollicité 2 400 €	
Foire aux dindes 440 ^{ème} édition	Commune de Sablons	19 et 20 Novembre 2022	Demandé 5 000 €	4 000 €
Fête des Battages	Commune de Vernioz	28 août 2022	Demandé 1 500 €	500 €
Fête du bois marquis	Association communale	15 et 16 Octobre 2022	Demandé 5 000 €	500 €
Salon de l’habitat à Beaurepaire	Elan Cœur de Beaurepaire	Du 11 au 13 Mars 2022	Demandé 2 500 €	2 000 €

Pour l'année 2023, et afin de disposer d'une bonne visibilité des manifestations participant à l'attractivité, il est proposé de solliciter les structures organisatrices par un simple dépôt de dossier au 15 février de chaque année.

Les Commissions Agriculture et Economie de proximité analyseront les projets sur la base des critères suivants seraient proposés :

- Actions inscrites dans les ambitions du projet de territoire,
- Présence d'un stand EBER,
- Nombre de visiteurs ciblés,
- Part de la subvention dans le budget de l'action.
- Actions inscrites dans le cadre du projet de territoire
- Deux niveaux de subvention :
 - o Rayonnement EBER et au-delà : maxi 2 000 €
 - o Rayonnement local ou première initiative : maxi 1 000 €

Dans le cadre de la préparation budgétaire 2023 : 7 500 € sont proposés pour l'ensemble des évènements.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité de ses membres,

APPROUVE le versement des subventions susvisées pour l'année 2022,

VALIDE la démarche d'attribution des subventions 2023 telle que proposée ci-dessus,

MANDATE Madame la Présidente pour rendre toute décision et signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

CHARGE Madame la Présidente et Madame la Responsable du service de gestion comptable de Roussillon, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme
La Présidente,
Sylvie DEZARNAUD